



Sainte-Irène, le 9 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8^e jour du mois de juin 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène. Sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Sont présent(e)s :

M. Sébastien Lévesque, conseiller :	Siege # 1
Mme Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Est aussi présente madame Sophie Bouchard, directrice générale de la municipalité de Sainte-Irène et occupe la fonction de secrétaire de l'assemblée.

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

106-06-2020 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h10 par le maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement provincial et considérant l'arrêté n° 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 25 avril 2020 permettant la tenue d'une séance du conseil à huis clos et permettant que les membres du conseil prennent part, délibèrent et votent à une séance par tout moyen de communication, les élus ont pris la décision de siéger à huis clos.

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

107-06-2020 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par madame Nancy Lévesque, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Demande du PIIA – M. Simon Gagnon;

4. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme;
5. Opposition au projet de Loi 61 visant la relance économique du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-06-2020 Demande du PIIA – M. Simon Gagnon

Considérant que monsieur Simon Gagnon, demeurant au 120, rue Veilleux à Sainte-Irène, désire faire le changement de sa toiture, initialement du bardeau d'asphalte, pour de la tôle de couleur brune;

Considérant que que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis sous condition que la tôle soit prépeinte et non galvanisée;

En conséquence, sur une proposition de monsieur Nelson Thériault, appuyée par monsieur Tommy Turgeon, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-06-2020 Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Irène a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Irène et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU QU' en vertu de ladite entente intermunicipale, la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de monsieur Tommy Turgeon, appuyée par madame Sarah-Maude Dubé, il est résolu de nommer Karine-Julie

Guénard, Vincent Aubin et Mélissa Caron comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-06-2020 **Opposition au projet de Loi 61 visant la relance économique du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 61; Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, présentée à la 42^e législature, 1^{re} session;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite adopter ladite Loi d'ici la fin de la session parlementaire vendredi prochain (12 juin 2020) laissant un délai non raisonnable afin d'en procéder à l'analyse et de prendre position sur le projet;

ATTENDU QUE le projet de loi présente plusieurs lacunes, octroi au gouvernement du Québec et au directeur de la santé publique un pouvoir excessif en cette période d'urgence sanitaire et risque, de façon irréprochable, primer nos droits et libertés canadiens;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de monsieur Sébastien Lévesque, appuyée par monsieur Tommy Turgeon, et unanimement résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Sainte-Idrène s'oppose catégoriquement à l'adoption de la Loi 61 visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19;
- Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec en guise d'opposition;
- Que la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de la Matapédia, à la MRC de la Matapédia ainsi qu'au député monsieur Pascal Bérubé demandant leur appui face à la déposition dudit projet de loi 61;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-06-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Nelson Thériault, appuyé par madame Nancy Lizotte, de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie originale signée

M. Jérémie Gagnon
Maire

Copie originale signée

M^{me} Sophie Bouchard
Directrice générale

